



Vers une mobilité durable

NOTRE ENVIRONNEMENT EST STRUCTURÉ AUTOUR DES TRANSPORTS.
COMMENT ENVISAGER LE FUTUR DES DÉPLACEMENTS ?
PEUT-ON LE PENSER DE MANIÈRE DURABLE ?
LA COMMUNE S'ENGAGE. DÉCRYPTAGE.

PLAN DE MOBILITÉ DURABLE

Mardi 23 novembre une centaine d'habitants était présente à la réunion publique organisée sur le thème des mobilités.

Le bureau d'études ID Cité a présenté les grands axes du futur plan de mobilité durable et a pu recueillir les besoins des habitants.

Cette réunion publique faisait suite à l'atelier mobilité du 30 juin dernier. Elle confirme les fortes attentes de la population pour disposer d'aménagements sécurisés améliorant les liaisons piétonnes et cyclables entre les différents quartiers et le centre-bourg.

Des solutions techniques ont été présentées au cours de la réunion, comme le déploiement d'une zone 30 sur l'ensemble des rues du centre bourg et des quartiers résidentiels, ou encore le test d'une chaussée à voie centrale banalisée (chaucidou) pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes.

Enfin, les élus ont présenté une vision communale de la desserte des transports en commun qui passe notamment par la création du REV et la connexion avec la halte TER de Gragnague.



Le saviez-vous ?

3 grands axes de travail ont été identifiés pour repenser la mobilité à Castelmaurou.

RALENTIR - réduire les vitesses sur les routes pour concilier les usages : resserrement de la chaussée, création d'écluses et de plateaux traversants, sécurisation des intersections dangereuses...

RELIER - disposer de liaisons piétonnes et cyclables sûres, confortables et directes entre les principaux pôles et quartiers de la commune.

RABATTRE - pouvoir se rabattre facilement sur les transports en commun (train, métro, bus), disposer d'alternatives crédibles au tout voiture.

Retrouvez la présentation du bureau d'études ID Cité sur www.mairie-castelmaurou.fr

POUR QUE LE REV SE RÉALISE

Le Réseau Express Vélo (REV) n°8 qui permettra de rallier Toulouse à vélo en sécurité est, à ce jour, au stade d'étude.

Le développement du REV est une priorité du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Ce réseau cyclable à haut niveau de service améliorera le quotidien des cyclistes en créant un réseau sécurisé et les services associés (parking vélo, éclairage adapté...).

La commune de Castelmaurou est favorable à la création du REV. Elle souhaite promouvoir la pratique du vélo et le développement de ce service. Elle est également en lien avec l'association 2 Pieds 2 Roues qui milite pour le développement du vélo au quotidien et de la marche en ville (<https://2p2r.org/>). C'est cette association qui a réalisé le panneau d'information "REV8" que vous avez pu remarquer sur la RD888.

Si vous souhaitez participer à l'action de la commune, contactez la mairie : 05 61 37 88 11.

PLANIFICATION REV 2020-2025 DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE



REV 8 - Saint Lys / Fonsorbes / Plaisance-du-Touch / Castelmaurou

ADHÉSION À RALLUMONS L'ÉTOILE



Diane Esquerré, Maire, et Francois-Xavier Mouy, conseiller municipal, au côté d'une représentante de l'association Rallumons l'étoile

L'association Rallumons l'étoile milite pour un RER toulousain à partir du réseau ferroviaire existant, complément indispensable aux autres modes de transport.

Castelmaurou est la 30^{ème} commune à adhérer à cette association qui a pour but de désengorger la ville, réduire les nuisances dues au trafic routier et répondre à la demande croissante d'un service public de transport.



Le saviez-vous ?

TOULOUSE EN TRAIN : C'EST POSSIBLE

Le chemin de fer traverse notre commune, mais malheureusement ne s'y arrête pas. Il faut se rendre à la gare de Gragnague, qui est à moins de 5 km de notre mairie, pour rallier en train le centre de Toulouse en moins de 15 mn !

À ce jour les fréquences sont faibles :

- 6h34, 7h07, 7h28, 8h04 le matin vers Toulouse
- 16h35, 17h12, 17h52, 18h15, 19h14, 21h23 pour le retour.

Nous regrettons que les tarifs ne soient pas vraiment incitatifs pour un usage ponctuel, sauf pour les moins de 26 ans.

Cependant, ce moyen de transport écologique, sans embouteillages et sécurisé, mérite toute notre attention.

Par notre adhésion à l'association Rallumons l'étoile, nous espérons que la simplification de la tarification (création d'un billet unique SNCF-Tisséo) et l'augmentation des fréquences permettront à ce mode de transport de retrouver toute sa place dans votre quotidien.

CONCERTATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

L'ÉLABORATION DU PLU SUIT SON COURS AVEC POUR OBJECTIF DE FINALISER LE DOCUMENT EN 2022. UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION A ÉTÉ LANCÉE AU DÉBUT DE L'ANNÉE 2021, AVEC UNE EXPOSITION PUBLIQUE À LA MÉDIATHÈQUE ET SE POURSUIT À TRAVERS DES ATELIERS ASSOCIANT LES HABITANTS. APRÈS LES ATELIERS DU MOIS DE JUIN, RETOUR SUR CEUX DU MOIS D'OCTOBRE, CONSACRÉS AUX OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS.

Le secteur "Lapeyrouse"

UN SECTEUR PRIVILÉGIÉ POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX LOGEMENTS

Atelier de co-construction du 14 octobre 2021

Le secteur Lapeyrouse est situé dans l'aire du centre-bourg, proche des équipements et des services de la commune. Ces terrains ont une position privilégiée pour accueillir de nouveaux habitants et leur permettre de se déplacer à pied ou en vélo pour leurs activités en centre-bourg.

L'atelier sur le secteur Lapeyrouse avait donc comme objectif de dialoguer et de préciser avec les habitants le cadre à donner à ces futures opérations d'urbanisation.

4 grandes thématiques ont été mises à l'ordre du jour des discussions :

- **La biodiversité et la gestion de l'eau** : pour considérer les continuités écologiques, les éléments à protéger et à recréer, la préservation d'un sol vivant (perméable).
- **L'agriculture** : pour considérer le maintien ou non de l'agriculture au contact avec la ville, la transformation des terres agricoles.
- **Les fonctions urbaines** : pour considérer le logement, les types d'habitat, la répartition des constructions sur les terrains, mais aussi les équipements, services et commerces ou lieux de vie qui pourraient être ajoutés.
- **Les mobilités** : pour considérer l'accessibilité et l'organisation des déplacements sur le secteur Lapeyrouse, à pied, en vélo et en voiture.



Secteur de réflexion de l'atelier du 14 octobre 2021

Retour des 30 participants

La nature doit conserver une place majeure avec la préservation des arbres et des haies présentes sur le terrain.

Aujourd'hui, les terres agricoles qui accueillent du maraîchage au centre bourg sont perçues comme un symbole de l'identité de Castelmaurou et beaucoup souhaitent les conserver. Pour autant, l'urbanisation et notamment la construction de logements sur le secteur Lapeyrouse sont bien accueillies et validées par les participants, pour bénéficier de la proximité du centre-bourg.

Des espaces publics doivent être prévus avec par exemple des aires de jeux pour les enfants, des espaces verts et des cheminements.

L'urbanisation des terrains est également une opportunité pour sécuriser et ralentir les flux de circulation.

Enfin, les participants ont mis en avant l'importance de la qualité architecturale, de l'identité locale et une volonté très partagée de limiter les hauteurs et les densités.



Visite de terrain d'une opération en centre-bourg

Opération de construction de logements dans les quartiers existants

Atelier de réflexion du 19 octobre 2021

4 thèmes ont été discutés au cours des tables rondes, à partir d'un cas concret : la résidence "Le Moulin de Jouvence" :

- **Le rapport à la rue** : l'implantation du bâtiment sur sa parcelle, le traitement de la façade, le type de clôture permettent à une opération de s'intégrer dans son environnement.
- **Les limites séparatives** : il s'agit de limites sur la rue, latérales ou de fond de parcelles, qui permettent de gérer la bonne distance avec les parcelles voisines
- **La hauteur des constructions** : la question est posée : s'élever ou s'étaler ? RDC, R+1 ou R+2 déterminent le nombre de logement à accueillir, mais les combinaisons sont possibles entre R+1 et R+2 ou un RDC avec un R+1.



Opération de logements sociaux "Le Moulin de Jouvence", Chemin de La Fontaine

Retour des 35 participants

Voici les éléments marquants qui ressortent des avis exprimés. Ils serviront à préparer le cadre réglementaire du PLU et les règles que la municipalité fournira aux opérateurs intéressés pour réaliser de petites opérations dans les tissus bâtis existants de la commune.

La volonté des participants est de :

- aménager des trottoirs et des espaces publics environnants pour que les relations de voisinage soient apaisées
- ménager le voisinage direct sur les vis-à-vis, les ombres portées des nouveaux bâtiments, le décalage des façades entre elles pour préserver l'intimité des vues.

La forme R+1 a semblé la plus conforme aux attentes en termes d'identité et d'architecture, même si certains ont projeté le R+2 sur les périmètres les plus proches de la route d'Albi par exemple. En s'élevant un peu, l'emprise au sol du bâtiment est réduite au bénéfice d'espaces verts plus généreux, des jardins plantés souhaités.

Une grande attention est portée à la qualité architecturale, l'intégration dans le paysage urbain et l'identité locale, en mettant en avant les matériaux locaux, les espaces végétalisés et en privilégiant le recul entre les bâtiments et la rue.

Il est important de privilégier une approche "sur mesure" pour chaque opération, d'éviter la standardisation qui risquerait de faire perdre à Castelmaurou son identité.

Votre prochain rendez-vous CONCERTATION

Réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme

le jeudi 17 février 2022 à 20h à la Salle des fêtes

